

**DELEGATION DE Monsieur Jean-Michel GAUTE**

**D-2016/348**

**Aménagement du Jardin de la Porcelaine. Avenant au marché n° M2015-143. Autorisation. Signature.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le projet d'aménagement paysager du Jardin de la Porcelaine, situé rue d'Armagnac, prévoit la création d'un jardin d'agrément et d'une aire de jeux.

Ce projet d'aménagement, largement planté nécessite la mise en place d'un arrosage automatique pour assurer un bon développement des végétaux et le maintien d'une pelouse verte et fraîche en toutes saisons.

Le chantier a débuté durant l'été 2015. Les mesures de débit et pression réalisées lors de la création du branchement d'eau par la Lyonnaise des eaux ont montré que la pression était insuffisante pour faire fonctionner de manière efficace le système d'arrosage sans l'ajout d'une pompe supprimeur.

Cette pompe devant être protégée, la construction d'un local technique dédié a été nécessaire, faisant appel aux lots VRD - Génie civil et Serrureries, en plus du lot espaces verts.

Pour votre information, malgré la présente augmentation, le budget alloué à l'opération d'aménagement paysager du jardin de la Porcelaine n'est pas dépassé.

Il en résulte :

- un avenant en plus value de 3 935.00 €uros HT sur le marché du lot 4 (Serrureries) n °M2015-143, attribué à l'entreprise Proville, soit 6.39% du lot ;

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à signer l'avenant correspondant au marché cité, en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

M. LE MAIRE

Monsieur GAUTÉ.

M. GAUTÉ

Oui Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, il s'agit d'un avenant suite au projet d'aménagement paysager du Jardin de la Porcelaine puisque ce projet a nécessité la mise en place d'un arrosage automatique pour assurer un bon développement des végétaux. Il s'est avéré qu'après la création d'un branchement d'eau par la Lyonnaise, les mesures de débit et de pression étaient insuffisantes et il a dû faire état de la création d'une pompe qui doit être protégée dans le cadre d'une construction d'un local technique dont le coût est de 3 935 euros hors taxes.

M. LE MAIRE

Problème ? Merci.

La suite.

MME MIGLIORE

Délibération 349 : « Aménagement du Parc Pinçon. Avenant au marché n° M2015-280. Autorisation. Signature»

**D-2016/349**

**Aménagement du Parc Pinçon. Avenant au marché n° M2015-280. Autorisation. Signature.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Une consultation concernant l'aménagement paysager du parvis des écoles du Parc Pinçon a été lancée en procédure adaptée en 2015 avec un lot n°1 relatif aux VRD/Génie civil/Revêtements des sols béton, un lot n°2 relatif aux aires de jeux et enfin un lot n°3 relatif à la serrurerie.

Le projet d'aménagement paysager du Parvis des écoles du Parc Pinçon se caractérise par la création d'un parvis minéral en lien avec le groupe scolaire de la Benauge, ainsi que d'une vaste aire de jeux.

Le lot n°1 VRD/Génie civil/Revêtements a été notifié le 10 septembre 2015 à la SAS Colas Sud-Ouest pour une durée de 9 mois à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage des travaux et pour un montant global et forfaitaire de 427 651.80 €uros HT.

Ce projet d'aménagement s'est construit dans une démarche durable, puisque le principe de base réside dans la gestion écologique des eaux.

Le chantier a débuté à l'automne 2015 et les fortes précipitations enregistrées début 2016 ont mis en évidence, de manière très locale, une capacité d'infiltration du sol inférieure aux résultats des études préliminaires menées jusqu'alors.

Il a donc été nécessaire de revoir le principe de gestion des eaux de ruissellement en créant un rejet au réseau d'assainissement. Le coût associé à cette modification est de 24 710.86 €uros HT.

Par ailleurs, les travaux de terrassements ont révélé la vétusté de plusieurs réseaux existants, qui ont été remplacés par les concessionnaires concernés (Lyonnaise des eaux, Regaz et ERDF). Ces modifications ont entraîné des travaux annexes à notre opération d'aménagement qui s'élèvent à 10 743.90 €uros HT.

Enfin, à la demande de l'école maternelle, des compléments de sécurité dans le cadre du chantier ont été apportés. Simultanément, de mêmes dispositifs (rampe PMR, poussettes) ont été demandés en périphérie de nos emprises de chantier, côté parc. Ces actions cumulées représentent un surcoût de 9 810.00 €uros HT.

Il en résulte une plus-value globale de 45 264.76€ HT au marché du lot 1 (VRD) n°M2015-280, représentant une augmentation de 10.58% du montant du marché initial. Dès lors la passation d'un avenant n°1 au marché est nécessaire, portant ainsi le montant du marché à 472 916.56 €uros HT.

Pour votre information, malgré la présente augmentation, le budget alloué à l'opération d'aménagement paysager du parvis des écoles du Parc Pinçon n'est pas dépassé.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à signer l'avenant correspondant au marché cité, en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

M. LE MAIRE

Monsieur GAUTÉ.

M. GAUTÉ

Il s'agit de l'aménagement du Parc Pinçon puisque nous avons lancé une procédure adaptée en 2015 avec un lot 1 relatif aux VRD et un lot 2 relatif aux aires de jeux, le chantier ayant débuté à l'automne 2015. Suite à la forte précipitation enregistrée début 2016, il a été mis en évidence une capacité d'infiltration de sol, résultat des études préliminaires menées jusqu'alors. Il a été nécessaire de prévoir la gestion des eaux de ruissellement en créant un rejet de réseaux d'assainissement. Le coût associé à cette modification est de 24 710,86 euros hors taxes.

Par ailleurs, des travaux de terrassement ont révélé la vétusté de plusieurs réseaux existants qui ont été remplacés par les concessionnaires concernés : Lyonnaise des eaux, Régaz et EDF. Ces modifications ont entraîné également des travaux annexes, entre autres des opérations d'aménagement pour 10 743,90 euros. Enfin, à la demande de l'école maternelle, des compléments de sécurité dans le cadre du chantier ont été apportés, simultanément le même dispositif a été demandé à nos entreprises de chantier (pas sûre d'avoir bien compris).

M. LE MAIRE

On pourrait peut-être faire un peu une synthèse, non ?

M. GAUTÉ

Je veux bien, Monsieur le Maire, de faire un peu de synthèse.

M. LE MAIRE

Madame JAMET.

MME JAMET

Monsieur le Maire, Chers Collègues, je souhaitais vous faire part de plusieurs remarques sur ce rapport d'avenant au marché d'aménagement du Parc Pinçon.

Le premier point est la lenteur des travaux. En effet, commencé lors des vacances de Toussaint 2015 et annoncé pour le mois de juin 2016, le chantier n'est toujours pas terminé. À la lecture de ce rapport, nous comprenons bien les causes, notamment sur l'aspect réseaux et écoulement des eaux. Comprenez, on explique aux habitants, à la Toussaint 2015, qu'un parc sera ouvert et que les sorties des écoles se feraient sur celui-ci à la rentrée scolaire 2016. Mais à la rentrée, rien n'a été changé. Les entrées sont les mêmes et le parc n'a pas été ouvert officiellement cet été. À la veille de la rentrée, de nombreux travaux n'étaient pas sécurisés et un nettoyage express a dû être effectué. Les travaux non finis, l'entrée provisoire de la maternelle perdure, amputant au moins 1/3 de la cour de l'école primaire et ceci pour une période encore inconnue. Sur le parc lui-même, les nouveaux jeux sont très beaux, même si nous déplorons la perte de nombreux mètres carrés de pelouse au profit d'un béton, certes, drainant, mais béton tout de même. Par ailleurs, à proximité d'une école et pouvant accueillir de nombreux enfants et familles, il est regrettable qu'aucune toilette n'ait été envisagée. C'est pourquoi, nous proposons, Monsieur le Maire, la mise en place de toilettes sèches sur ce lieu pour aller au plus vite.

Je terminerai sur le point qui nous tient à cœur, c'est la végétalisation du parc. Nous regrettons qu'une fois de plus, ce soit le lierre qui nappe les parterres végétaux et les plantes ornementales qui soient plantées. Ne pourrait-on pas envisager des plantes comestibles, framboisier, fraisier, mûrier ou des aromatiques pour que les habitants se rapprochent davantage leur environnement végétalisé ? Je vous remercie.

M. LE MAIRE

Monsieur SIRI.

M. SIRI

Monsieur le Maire, Chers Collègues, je ferai juste une intervention extrêmement rapide. Ce nouveau parc ou du moins ce parvis des écoles est un vrai vrai succès. Dès le mois de juin, il a été approprié par tous les enfants du quartier et les parents du quartier. Je ne vois pas où il y aurait l'ombre d'un problème sur ce lieu. Arrêtons, s'il vous plaît, de regarder ce quartier avec un regard négatif. On a dorénavant un parc qui est magnifique, une aire de jeux magnifique, qui est nettement plus belle qu'avant, avec plus de 6 000 végétaux qui ont été plantés. Certes, il n'est pas 100 % terminé, mais je peux vous assurer qu'il est à 200 % approprié par les habitants du quartier.

M. LE MAIRE

Madame FRONZES, sur les végétaux comestibles ?

MME FRONZES

Oui, juste pour préciser que, dans le cadre du renouvellement urbain du quartier de la Benauges, il est prévu à terme de réhabiliter, le Parc Pinçon, selon différentes phases d'aménagement. Nous venons de terminer la première, une réussite comme le dit Jérôme SIRI. Je pense que les parents seront ravis de l'aire de jeux. Une seconde phase d'intervention aura lieu dans le but de renforcer la charpente paysagère du reste du parc dans la perspective d'harmoniser ce parc en recréant une seule et unique ambiance. Voilà.

M. LE MAIRE

Merci. Qui vote contre cet avenant ? Pas d'abstentions non plus ?

Le suivant.

MME MIGLIORE

Délibération 350 : « Aménagement du Parc aux Angéliques. Séquence 2. Tranche conditionnelle 4. Société FAYAT TP. Avenant n° 5 au marché n°M100240. Autorisation. Signature »

**D-2016/350****Aménagement du Parc aux Angéliques. Séquence 2. Tranche conditionnelle 4. Société FAYAT TP. Avenant n°5 au marché n°M100240. Autorisation. Signature.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En 2010, un appel d'offres a été lancé pour l'aménagement d'une première séquence du Parc aux Angéliques, pour une superficie totale de 8 hectares sur le Quai de Queyries, en aval du Pont de Pierre.

Cette séquence a nécessité un découpage par tranches opérationnelles et distinctes, soit une tranche ferme et sept tranches conditionnelles. Chacune de ces tranches est affermée selon un échancier défini dans le cadre de l'appel d'offres.

Des études préliminaires, menées en septembre 2009 et portant sur l'intégralité de la séquence d'aménagement, ont permis de relever l'existence de traces de pollution du sol sur les sites faisant l'objet des dernières tranches d'aménagement, soit les tranches conditionnelles 4, 5 et 6.

Ces études ont été complétées au cours de l'été 2015 par un nouveau travail d'analyse (prélèvement tous les 300 m<sup>2</sup>) mené plus spécialement au niveau des tranches conditionnelles 4, 5 et 6, le but étant d'optimiser la future gestion des terres pouvant se révéler saines.

Durant l'automne 2015, afin d'affiner la connaissance sur la pollution du site, un troisième niveau d'analyse, spécialement au niveau de la tranche conditionnelle 4, a été réalisé avec une maille d'investigation plus resserrée.

Au regard des résultats de ces études complémentaires, il a été nécessaire de procéder à l'évacuation de 2 164.16 tonnes de terres polluées prélevées sur le site de la tranche conditionnelle 4.

Le montant de ce lot, pour la tranche conditionnelle 4, est de 488 815.00 € HT auquel s'ajoute un surcoût de 248 656.40 € HT pour la gestion des terres polluées (dont le prix unitaire est de 110.50 € HT/T).

Par ailleurs, il est à souligner que le surcoût intègre le montant de la seconde campagne d'investigation menée durant l'automne 2015 qui s'élève à 9 516.14 € HT.

La prestation (chargement et transport des terres en centre de traitement agréé) a été confiée à la Société FAYAT TP, titulaire du lot 1, marché n°2010-M100240, qui est donc modifié comme suit :

Désignations	Montant H.T.	% d'augmentation par rapport au montant initial du marché
Montant du marché initial	2 842 722,09 €	
Avenants n°1 à 4	740 944,67 €	+ 26,06 %
Nouveau montant du marché (y compris les avenants 3 et 4)	3 583 666,76 €	
Montant du lot VRD pour la TC4	488 815,00 €	
Montant supplémentaire lié à la dépollution, objet de l'avenant n°5	248 656,40 €	+ 8.75 %
Nouveau montant du lot VRD pour la TC4 avec avenant n°5	737 471,40 €	

Nouveau montant du marché (Avenants n°1 à 5)	3 832 323,16 €	+ 34,81 %
----------------------------------------------	-------------------	-----------

En conséquence, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, après avis de la Commission d'Appel d'Offres, à signer l'avenant au marché précité, en application de l'Article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 823 – article 2318.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

M. LE MAIRE

Monsieur GAUTÉ.

M. GAUTÉ

Délibération 350, il s'agit d'un avenant relatif à une découverte de pollution sur le terrain, qui a entraîné pour la tranche conditionnelle 4, un avenant de 480 885 euros hors taxes auquel s'ajoute un surcoût de 248 646,40 euros.

M. LE MAIRE

Questions ? Oppositions ? Abstentions ?

MME MIGLIORE

Délibération 351 : « Prestations traiteurs pour la Ville de Bordeaux. Lot 1 : cocktail signature du marché. Autorisation»

**D-2016/351**

**Prestations traiteurs pour la Ville de Bordeaux.Lot 1 :  
cocktail signature du marché.Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des prestations réceptives pour la Ville, un appel d'offres ouvert après appel d'offres infructueux a été lancé sur la base d'un dossier de consultation concernant le lot 1 cocktail.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres, lors de sa séance du 14 septembre 2016 a classé en premier l'offre de la société Monblanc.

A titre indicatif l'estimation annuelle de la dépense est de 70 000 euros H.T.

Le marché passé sous la forme dite à bons de commande sans minimum, ni maximum sera conclu pour un an à compter de sa notification reconductible tacitement une fois selon les dispositions de l'article 77.1 du code des Marchés Publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville de BORDEAUX de l'exercice en cours, rubrique 322, article 020 6257.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. LE MAIRE**

Monsieur GAUTÉ.

**M. GAUTÉ**

La 351, il s'agit de la signature de marché pour la prestation traiteurs pour la Ville de Bordeaux et au terme de la Commission d'appel d'offres, il vous est proposé d'attribuer ce marché à la société Monblanc.

**M. LE MAIRE**

Pas de questions ? Pas d'oppositions ?

**MME MIGLIORE**

Délibération 352 : « Ilot Armagnac. Aménagement d'une médiathèque et d'un gymnase. Avenants aux marchés de travaux. Autorisation ».

**D-2016/352****Ilot Armagnac. Aménagement d'une médiathèque et d'un gymnase. Avenants aux marchés de travaux. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération D 2012/284 du 29 mai 2012, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux pour l'aménagement d'une médiathèque et d'un gymnase à l'ilôt Armagnac pour un montant de 2 363 291.40 € HT.

Par délibérations n° D-2013/176 du 25 mars 2013, D-2013/559 du 23 septembre 2013, et D-2016/114 du 29 mars 2016; vous avez autorisé la signature d'avenants de travaux, portant sur des modifications techniques concernant la sécurité incendie et l'aménagement intérieur pour un montant de 272 851.35€ HT portant le montant global des marchés à 2 636 142.60 €HT

Au cours du chantier, il s'est avéré nécessaire d'apporter des modifications et améliorations techniques. Le montant de celles-ci s'élève à 41 655,18 €HT portant le montant global des marchés à 2 677 797,78 €HT.

D'autre part concernant le lot 2, le montant de base du marché doit être modifié suite à une erreur matérielle dans les délibérations D-2013/176, D-2013/559 et D-2016/114. Cette modification ramène le montant de base du marché de 345 266,26 €HT à 345 263,75€HT.

Les marchés de travaux doivent être modifiés en conséquence :

**Lot 02 - Serrurerie - Menuiserie Métallique****Marché n°2012-292 - Entreprise GF3M**

- Mise en place de deux rideaux métalliques sur les portes extérieures
- Réparations des 3 menuiseries extérieures

	Montant en € HT	% augmentation
Montant de base modifié	345 263.75	
Montant Avenant n° 1	17 107.02	
Montant Avenant n° 2	3 702.00	
Montant Avenant n° 3	37 623.25	
Montant du présent avenant n° 4	10 294.00	
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>413 990,02</b>	<b>+ 19,91</b>

**Lot 04 – Revêtement sols - Faïence**  
**Marché n°2012-294 - Entreprise PLAMURSOL**

- Plus value pour fourniture et pose de revêtement caoutchouc dans circulation techniques du gymnase

	Montant en € HT	% variation
Montant de base	119 407,59	
Montant Avenant n° 1	- 3 366,71	
Montant Avenant n° 2	1 200,00	
Montant du présent avenant n°3	140,56	
<b>Nouveau montant marché</b>	<b>117 381,44</b>	<b>- 1.7</b>

**Lot 06 – Revêtement de sol Sportif**

**Marché n° 2013-281 - Entreprise MINER**

- Mise en place d'un ragréage de 20mm pour récupérer le niveau de sol suite à diverse réparations

	Montant en € HT	% augmentation
Montant de base	99 791,16	
Montant du présent avenant n° 1	26 092,50	
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>125 883,66</b>	<b>+ 26,15</b>

**Lot 07 – Equipement Sportif**

**Marché n° 2012-297 - Entreprise Sport France**

- Reprendre le carottage et scellement des fourreaux, suite à la réparation du sol.

	Montant en € HT	% augmentation
Montant de base	25 500,00	
Montant du présent avenant n° 1	2 810,12	
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>28 310,12</b>	<b>+ 11,02</b>

**Lot 08 - Electricité****Marché n° 2012-298 - Entreprise CENERGIA**

- Modification électrique du câblage de l'écran
- Alimentation électrique des deux volets roulants
- Alimentation électrique du défibrillateur

	Montant en € HT	% augmentation
Montant de base	256 663.60	
Montant Avenant n° 1	3 021.93	
Montant Avenant n° 2	1 835.16	
Montant Avenant n° 3	43 234.02	
Montant du présent avenant n° 4	2 318,00	
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>307 072,71</b>	<b>+ 19,64</b>

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, après avis de la commission d'appel d'offres réunie en date du 14 septembre 2016, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants aux marchés précités en application de l'article 20 du code des marchés publics.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 – article 2183.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

M. LE MAIRE

Monsieur GAUTÉ.

M. GAUTÉ

Îlot d'Armagnac, la 352 : il s'agit d'une série d'avenants aux marchés de travaux dont la liste exhaustive figure au terme de la délibération dont, mes Chers Collègues, vous pouvez prendre connaissance.

M. LE MAIRE

Madame BOUILHET.

MME BOUILHET

Monsieur le Maire, Chers Collègues, vous nous présentez une délibération relative à des avenants concernant l'îlot Armagnac dont le montant est de 41 655 euros hors taxes qui s'ajoute à l'avenant de 244 000 euros hors taxes que vous avez voté le 29 mars dernier. Vous nous précisez que d'autre part, concernant le lot 2, le montant de base du marché doit être modifié suite à une erreur matérielle dans les délibérations D2013 176, D2013 559 et D2016 114. Cette modification ramène le montant de base du marché de 345 266,26 euros à 345 263,75 euros hors taxes. Le budget initial par délibération s'élevait à 2 363 291 euros et se monte désormais à 2 677 797 euros hors taxes, soit un dépassement de 13,3 %. Le 29 mars 2016, le Groupe Front national s'interrogeait sur la justification de ces dépenses supplémentaires liées à des intempéries de juillet 2013. Nous avons évoqué le fait que les malfaçons relèvent en principe de la responsabilité du maître d'œuvre et des divers intervenants. Nous vous avons alors demandé si la Ville de Bordeaux et les professionnels n'étaient pas couverts par leurs assurances. Sans réponse, nous souhaitons que vous nous éclairciez par écrit sur ce point. Les dépenses que vous nous présentez aujourd'hui nous semblent assez justifiées, nous voterons pour cette délibération.

M. LE MAIRE

Monsieur GAUTÉ, vous avez des réponses à cette question ?

M. GAUTÉ

Non, pas particulièrement. Sur le lot 2, la délibération le rappelle d'ailleurs, il ramène le montant de base à 345 263 euros, donc c'est sans incidence financière. En ce qui concerne le budget prévisionnel, Madame, il était fixé effectivement à 2 363 291 euros en mai 2012. Aujourd'hui, nous sommes en 2017.

Quant aux avenants, je n'ai pas les compétences pour vous répondre. Je fais tout à fait confiance aux services et aux entreprises.

M. LE MAIRE

Oui, mais il faut quand même avoir une réponse, même quand on fait confiance. On donnera la réponse à Madame BOUILHET sur l'assurance.

Je me réjouis qu'on sorte enfin de ce... je ne sais pas si c'était un contentieux, mais de cette situation ubuesque où nous avons un gymnase achevé depuis 2 ans et qui ne servait pas. J'espère qu'on a enfin trouvé la cause de l'inondation récurrente qui empêchait de s'en servir.

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

Dossier suivant.

MME MIGLIORE

Délibération 353 : «Construction d'une structure multi-accueil Grand Parc. Avenants aux marchés de travaux. Autorisation».

**D-2016/353****Construction d'une structure multi-accueil Grand Parc.  
Avenants aux marchés de travaux. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° D-2015/262 du 01 juin 2015, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux pour la construction d'une structure multi accueil située dans le Quartier du Grand Parc pour un montant total de 2 692 583,91 € HT.

En cours de chantier, certains ajustements sont nécessaires en raison d'aléas techniques rencontrés sur le chantier.

Les marchés de travaux concernés par ces modifications doivent être adaptés en conséquence :

Lot n° 01 – Gros ŒuvreMarché n° 2015/177 - Entreprise ARICI

- Modification de la conception de la bâche de stockage des eaux pluviales.
- A la demande du bureau de contrôle, mise en œuvre de caniveaux au droit des menuiseries en rez-de-chaussée sur cour
- Demande de la Lyonnaise des Eaux pour le raccordement en eau potable du bâtiment, mise en œuvre d'une niche à l'intérieur du bâtiment pour le compteur en remplacement du regard en béton prévu initialement
- Suppression des planelles isolantes en rive d'acrotère, des plots et supports techniques en terrasse, forme de pente sur dalle.
- Aléas de chantier :
  - Découverte lors des travaux de fondation d'un câble d'alimentation électrique sous tension. Incidence sur le lot gros œuvre suite à l'arrêt de chantier.
  - Découverte lors des fouilles pour la réalisation du bassin de rétention dans la cour, de nombreux ouvrages des anciennes constructions. Frais supplémentaires pour démolition et évacuation de ces ouvrages
- Sur proposition du maître d'œuvre, modification de la finition de l'enduit des façades.

	Montant en € HT	% augmentation
Montant initial du marché	828 580,00	
Montant du présent avenant	21 000,16	
Nouveau montant du marché	849 580,16	+ 2,53

Lot n° 10 – Chauffage Ventilation Plomberie SanitaireMarché n° 2015/186 – Entreprise SAGECES

- Modification d'appareils sanitaires à la demande de la maîtrise d'ouvrage : robinetterie cuvette enfant, auges. Mise en place dans les salles d'activités maternelle de lavabo accessible aux enfants
- Adaptation et modification des sanitaires PMR
- Modification des appareils de chauffage, optimisés en fonction de l'aménagement intérieur (dimension de radiateurs)
- La suppression d'un des caissons de rafraîchissement du réseau de ventilation de la crèche sur l'antenne de soufflage.

- Modification de l'équilibrage sur le réseau de ventilation par la mise en place de grilles de transfert entre locaux pour la biberonnerie, les sanitaires du CAL, le rangement poussettes, la salle de jeu d'eau
- Raccordement au réseau ECS solaire des machines à laver et réalisation d'un réseau d'évacuation des sèche-linges en direct
- Mise en place de pompes doubles à vitesse variable et à variateurs embarqués sur les circuits traitement d'air et ECS initialement

	Montant en € HT	% augmentation
Montant initial du marché	338 822,11	
Montant du présent avenant	34,58	
Nouveau montant du marché	338 856,69	0,01

Le montant de ces ajustements porte le montant global des travaux à 2 713 618,65 € HT

Ces aléas techniques ont une incidence sur le délai global d'exécution. La date d'achèvement des travaux est reportée du 31 octobre 2016 au 14 novembre 2016.

En conséquence, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants aux marchés précités, en application de l'article 20 du code des marchés publics.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 64 – article 2313.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. LE MAIRE**

Monsieur GAUTÉ.

**M. GAUTÉ**

Il s'agit de la construction d'une structure multi-accueil Grand parc. Là encore, une série de 2 avenants. Vous avez le détail au terme de la délibération.

**M. LE MAIRE**

Qu'est-ce que c'est une structure multi-accueil ?

**M. GAUTÉ**

Une crèche.

**M. LE MAIRE**

Ah voilà, c'est une crèche. Si on disait une crèche. On dit « crèche ». C'est devenu la mode, ça. « Les structures multi-accueil ». Si vous demandez dans les quartiers : « Tiens, on va construire la structure multi-accueil du Grand parc », je ne suis pas sûr qu'on soit compris. Mais enfin, ça, c'est le langage d'aujourd'hui.

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

**MME MIGLIORE**

Délibération 354 : « Cité du Vin. Protocoles transactionnels avec les entreprises. Autorisation » et délibération 355 : « Cité du Vin. Avenant au marché de maîtrise d'œuvre M110266 ».

**D-2016/354**  
**Cité du Vin. Protocoles transactionnels avec les entreprises.**  
**Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le chantier de construction de la Cité du Vin a débuté en septembre 2013, les travaux sont terminés et les réserves sont en train d'être levées.

La fin de chantier s'est avérée complexe et des ajustements techniques ont dû être décidés afin de garantir une parfaite finition d'ouvrage dans le respect des règles de sécurité et d'accessibilité. Dans ce cadre, certains des prestataires attributaires ont contesté les ajustements demandés par rapport aux dispositions contractuelles de leur marché.

D'autre part, pour atteindre l'objectif d'ouverture au public du bâtiment au 1er juin 2016, certaines entreprises ont dû renforcer leurs moyens humains.

Dans ce contexte, plusieurs réclamations avec à l'appui des devis de travaux supplémentaires et des surcoûts de renforcement de moyens sont parvenues à la Ville de Bordeaux pour un montant global de 1 593 607,97 € HT.

Les parties ont donc convenu, à la suite de discussions amiables, de mettre un terme à leur litige de manière transactionnelle, dans les conditions suivantes :

- La société MINER attributaire du marché 2013-410 pour une indemnisation de 260 272,40 € HT.
- La société DEL TEDESCO attributaire du marché 2014-176 pour une indemnisation de 85 010,09 € HT.
- La société SODIFRA attributaire des marchés 2014-177 et 2014-178 pour une indemnisation de 25 483,48 € HT.
- La société EIFFAGE attributaire du marché 2013-395 pour une indemnisation de 18 492,33 € HT.
- La société HERVE THERMIQUE attributaire du marché 2013-393 pour une indemnisation de 23 476,43 € HT.

Le montant total des indemnisations à verser aux prestataires, s'élève à 412 734,73 € HT.

Le montant de ces indemnisations est inclus dans le budget prévisionnel recalé de l'opération (81,1 M€ HT), et n'a donc pas d'incidence sur le coût global de l'opération.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à signer les protocoles transactionnels afin de clôturer les marchés cités.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours rubriques 95- 213- articles 2313, 67.

**ADOPTE A LA MAJORITE**

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE DU FRONT NATIONAL

VOTE CONTRE DU GROUPE ECOLOGISTE

**D-2016/355**  
**Cité du Vin. Avenant au marché de maîtrise d'œuvre**  
**M110266.**  
**Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° D-2011/251 du 30 mai 2011, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer un marché de maîtrise d'œuvre en faveur du Cabinet X-TU, mandataire pour la construction de la Cité des civilisations du Vin pour un montant de 7 182 754,21 € HT.

Par délibérations n° D-2012/047 en date du 13 février 2012, n° D-2012/366 en date du 16 juillet 2012, n° D-2012/727 en date du 17 décembre 2012, n° D-2014/46 en date du 27 janvier 2014, n° D-2014/693 en date du 15 décembre 2014 ; n° D-2015/204 en date du 27 avril 2015 et n° D-2016/24 en date du 24 janvier 2016, ce marché a été porté à 8 050 298,35€ HT.

L'avenant proposé porte sur des ajustements d'honoraires liés à des prestations supplémentaires en phase chantier pour la direction de l'exécution des marchés de travaux et une assistance technique complémentaire lors de la mise en route de l'exploitation.

Dans ces conditions, le marché de maîtrise d'œuvre doit être adapté.

**Marché n° M110266 - Maîtrise d'œuvre**  
**Cabinet X-TU et cotraitants :**

	Montant en € HT	% Augmentation
Montant initial du marché	7 182 754,21	
Avenant n° 1	18 000,00	
Avenant n° 2	11 200,00	
Avenant n° 3	16 418,45	
Avenant n° 4	573 455,36	
Avenant n° 5	164 835,00	
Avenant n° 6	sans incidence financière	
Avenant n° 7	83 635,33	
Montant du présent avenant	59 887,58	
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>8 110 185,93</b>	<b>+ 12,91</b>

Le montant de cet avenant est inclus dans le budget prévisionnel recalé de l'opération (81,1 M€ HT), et n'a donc pas d'incidence sur le coût global de l'opération.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, après avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie en date du 14 septembre 2016, à signer l'avenant correspondant au marché précité en application de l'Art. 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, fonction 95 – compte 2313.

**ADOPTE A LA MAJORITE**

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE DU FRONT NATIONAL

VOTE CONTRE DU GROUPE ECOLOGISTE

M. LE MAIRE

Cité du vin, on a déjà parlé abondamment de ce protocole transactionnel. Vous me rappelez vos votes ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Voilà. Monsieur COLOMBIER, le débat a eu lieu.

M. COLOMBIER

Oui, Monsieur le Maire, mais enfin on se rend compte, une fois de plus, que la facture augmente. On finit par se demander si vous n'allez pas nous présenter, dans quelques mois, un nouveau budget à nouveau recalé, à nouveau à 8 millions et quelques. Je répète ma question : « J'aimerais bien savoir quand est-ce que sera la date de clôture de ce dossier. »

M. LE MAIRE

Je peux vous dire qu'aujourd'hui l'enveloppe de 81 millions sera respectée. Nous vous donnerons, évidemment, le résultat définitif lorsque tous les contentieux, avenants, etc., auront été collationnés. Je ne veux pas faire de comparaison complètement déplacée parce que les bâtiments n'ont pas grand-chose à voir, mais si vous connaissiez le coefficient de dépassement de la Cité de la musique à Paris, 2,5 fois, et de l'avis général, ce bâtiment... ou de Confluences à Lyon, ce n'est pas... Comparaison n'est pas raison, je le veux bien, mais enfin nos dépassements, en l'espèce, ont été, compte tenu de ce que j'ai dit de la maîtrise d'œuvre et de ses approximations dans le dossier initial, finalement, cette opération se termine bien. Les votes sont connus. Ça c'est pour le 354 et le 355, vote contre du Groupe Vert, abstention du Groupe Socialiste, aussi ? Bien.

356 ?

MME MIGLIORE

Délibération 356 : « Vérifications périodiques et contrôles techniques des bâtiments. Avenant au marché 2014-003. Autorisation ».

**D-2016/356**

**Vérifications périodiques et contrôles techniques des bâtiments. Avenant au marché 2014-003. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°2013/780 du 16 décembre 2013, un marché de vérifications périodiques et contrôles techniques a été confié à la société QUALICONSULT.

Il s'agit d'un marché à bons de commande, sans minimum et sans maximum conclu pour une durée de un an à compter de sa notification jusqu'au 31/12/2014, avec possibilité de le reconduire tacitement trois fois. L'estimation de la dépense annuelle est de 118 000 € HT.

Aujourd'hui, l'ajout, la suppression ou la modification de certains équipements de la Ville de Bordeaux nécessite d'ajouter ou de supprimer des prestations de contrôles du marché. En effet, il est nécessaire d'assurer soit les visites périodiques réglementaires supplémentaires de bâtiments de la Ville de Bordeaux non encore identifiés dans le marché initial soit de retirer des bâtiments du marché.

Ces modifications n'ont pas d'incidence financière sur le marché à bons de commande conclu sans minimum et sans maximum.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché précité, en application de l'article 20 du Code des marchés publics.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubriques 322, 321, 064, 311, 020, 033, 094, 213, 813, articles 2313, 6068, 6156, 61522.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. LE MAIRE**

Monsieur GAUTÉ.

**M. GAUTÉ**

La 356, il s'agit de la délibération relative aux vérifications périodiques des bâtiments. Il s'agit d'un marché à bons de commande. La suppression et la modification de certains équipements de la ville nécessitent aujourd'hui d'ajuster ou de supprimer ces prestations. Ces modifications n'ont aucune incidence financière sur le marché à bons de commande.

**M. LE MAIRE**

Pas de problèmes ? Merci.

Délégation suivante.

**MME MIGLIORE**

Délégation de Madame Magali FRONZES – Délibération 357 : « Acquisition d'équipements pour le Lycée horticole Camille Godard. Demande de subvention. Autorisation ».